

Il nous faut du temps pour réussir la rentrée !

3 jours ! C'est le temps qu'il a fallu pour rendre un protocole avec une nouvelle unité de mesure, le « presque un mètre », sans que cela soit toutefois conforme au décret qu'il a donc fallu modifier !

Ce n'est qu'un exemple de plus de l'impréparation et de l'improvisation du ministère durant la période : aucune anticipation de la fermeture des écoles, aucune préparation à l'enseignement à distance, improvisation totale sur les dates de reprise avec des protocoles arrivant tardivement et demandant des aménagements conséquents. Tout cela s'est mis en place par la seule implication, y compris matérielle des enseignantes et des enseignants des écoles avec en première ligne les directrices et directeurs. C'est finalement sur eux que l'on fait reposer la responsabilité de la santé des élèves et des personnels pour que l'école ne devienne pas un nouveau foyer de contamination.

C'est dans ce contexte que l'année s'achève et, dans la tête de toutes et tous, se profile déjà la rentrée avec son cortège d'incertitudes.

Du côté ministériel, aucune avancée sur la préparation de septembre.

Au-delà d'un plan d'urgence pour l'école qui doit permettre de lutter contre les inégalités mises en lumière par le confinement et donner des moyens pour aider les plus fragiles, la rentrée de septembre doit être pensée selon plusieurs scénarios, du plus favorable au moins favorable.

C'est dans ce contexte que l'école doit penser la reprise de septembre sans pouvoir compter sur le ministère pour l'anticiper. Dès maintenant, il faut donner du temps aux équipes pour se préparer, pouvoir repenser les progressions et les programmations dans le cadre des cycles, imaginer la rentrée des élèves qui changent d'école ou qui y entrent pour la première fois, inventer des organisations différentes et créer des protocoles selon le niveau d'activité du virus...

Du temps ! Du temps maintenant, du temps à la rentrée. Rien de plus que ce dont disposait le ministère pour ne réaliser que des protocoles inachevés.

Du temps pour les professeurs qui sont bien là, qui savent ce qu'est une classe, des élèves et qui, comme ils ont pu le démontrer, tiennent le système à bout de bras !

Proposition de loi sur la question de la direction d'école

L'Assemblée nationale étudie actuellement une proposition de loi créant une « fonction de directeur d'école » qui risque de modifier en profondeur le fonctionnement des écoles publiques françaises.

Les mobilisations du printemps dernier contre la loi « pour une école de la confiance » ont écarté le statut de chef d'établissement. Par ailleurs, la consultation ministérielle a confirmé le rejet massif du statut. Sous couvert de plus d'autonomie accordée aux écoles, cette proposition de loi, si elle était adoptée, conduirait à des responsabilités accrues du directeur et de la directrice d'école et abimerait les collectifs de travail.

Si la reconnaissance de la fonction de direction est indispensable, cette proposition de loi franchit

deux lignes rouges : l'emploi fonctionnel et la délégation d'autorité qui impliquent un profilage du poste, plus de prérogatives aux dépens du conseil des maîtres et davantage de pressions hiérarchiques. Elle conduirait à un transfert d'autorité de l'IEN vers le directeur ou la directrice d'école. Le flou persiste sur le cadre des missions qui apparaissent extensibles comme sur les conséquences concrètes de l'exercice de cette "autorité".

Même si l'obligation de mobilité et la notion de "feuille de route" ne figurent plus dans la proposition de loi suite aux premières initiatives du SNUipp-FSU, les deux lignes rouges subsistent et bouleverseraient fortement le fonctionnement des écoles.

La proposition de loi évoque au fil du texte des revendications largement partagées par les enseignantes et les enseignants mais sans les concrétiser ou en les soumettant à des contreparties.

S'il y a une véritable urgence à répondre aux besoins exprimés sur la direction et le fonctionnement de l'école cela ne peut se faire à n'importe quel prix !

Le SNUipp-FSU revendique :

- **une augmentation des décharges mais pour toutes les écoles publiques du pays, quelle que soit leur taille, sans missions supplémentaires en contrepartie ;**
- **une aide humaine au fonctionnement de l'école mais, là aussi, pour toutes les écoles et non en fonction de la richesse ou du choix des communes ;**
- **un allègement des tâches mais qui ne peut en aucun cas se limiter à la seule rédaction des PPMS ;**
- **une revalorisation salariale de la fonction mais explicite, clairement inscrite dans les articles de la loi et s'accompagnant d'un rattrapage salarial de tous les personnels enseignants.**

Mouvement 2020

Dans les CAPD du premier degré, et plus particulièrement dans les CAPD concernant le mouvement intra des personnels, le SNUipp-FSU avait réussi à s'imposer comme un interlocuteur incontournable. Il y faisait valoir la transparence et l'équité au bénéfice de tous les personnels en vérifiant les barèmes, en faisant évoluer et respecter des règles applicables à tous, en contrôlant toutes les opérations, en informant chacun du déroulement et des décisions prises. Sans compter son expertise et sa connaissance des personnels qui ont souvent été d'un grand recours pour l'administration elle-même.

Depuis le 1 janvier 2020 et l'application de loi de transformation de la fonction publique, les représentants des personnels ne sont plus associés aux opérations qui concernent la mobilité, donc le mouvement. En clair, cela se traduit par de nombreuses régressions, la Marne ne faisant pas exception.

Les représentants des personnels n'interviennent plus dans l'élaboration des règles du mouvement et donc du barème. Les résultats ne leur sont plus communiqués. L'administration n'a plus à leur répondre au sujet des situations individuelles. Les phases d'ajustement se déroulent désormais sans les représentants du personnel.

Dans la présentation de la loi de transformation de la fonction publique, on peut lire que celle-ci « améliore les droits sociaux des agents publics ». Les enseignants peuvent, d'ores et déjà, constater que c'est bien l'inverse qui se produit.

